

Choisir la voie de l'apprentissage

500 000 ! Le cap symbolique des 500 000 apprentis a été atteint cette année en France pour la première fois, preuve de la vitalité et de l'attrait que constitue ce mode de formation qu'est l'apprentissage. Alternance de cours théorique en établissement de formation – en particulier au sein des CFA, centres de formation d'apprentis – et de périodes de pratique en entreprise, la voie de l'apprentissage offre en effet de nombreux avantages, à commencer par une insertion professionnelle facilitée grâce à l'expérience que le jeune aura acquise sur le terrain, en prise directe avec les réalités du monde du travail, à ses techniques, à ses rythmes.

Et si s'engager dans la voie apprentissage peut se faire dès la sortie du collège, ce choix doit être mûrement réfléchi comme le souligne notre grand témoin, Jérôme Lambert, développeur de l'apprentissage dans l'académie de Poitiers : « *La formation en alternance demande une certaine organisation et des efforts supplémentaires* ». Mais dans tous les cas, que cette voie de l'alternance soit suivie après la 3^e ou après le bac – jusqu'au diplôme d'ingénieur ! –, ce choix a toutes les chances de se révéler payant pour le jeune apprenti.

« **U**ne évidence ! ». Pour Marion, dès son entrée en classe de 3^e dans son collège de Besançon, la voie était tracée. « Depuis longtemps déjà je souhaitais devenir coiffeuse, comme l'est ma tante. Et j'avais envie de très vite commencer le métier, de pratiquer. Donc dès janvier j'ai trouvé un salon qui pouvait m'accueillir pour la rentrée et je me suis inscrite dans le CFA (centre de formation d'apprentis) pour entamer mon CAP (certificat d'aptitude professionnelle) coiffure. J'y suis des cours une semaine par mois et le reste du temps j'apprends mon métier – et je travaille ! – dans le salon de coiffure qui m'a embauchée ».

Un choix à tout moment

Comme Marion, quand le projet professionnel est bien défini, choisir la voie professionnelle, et spécifiquement l'alternance (formation alternée en CFA ou en UFA – lire encadré page 10 – et en entreprise), apparaît donc comme une évidence dans le choix d'orientation à faire à la fin du collège. Mais, pour beaucoup de jeunes, qui restent encore dans le flou concernant leur avenir, ce choix de la formation en apprentissage peut arriver plus tard, après le bac (un très grand nombre de formations post-bac sont ouvertes aux apprentis), mais également pendant les années lycée. « C'est une éventualité et elle est intéressante. Pour accompagner de très nombreux jeunes, je me rends compte que le déclin d'un choix d'orientation, de métier peut s'opérer après la sortie du collège, explique Jérôme Lambert,



A côté de leur temps de formation en entreprise, les jeunes en alternance suivent des cours théoriques, en CFA ou en UFA, dans leur spécialité professionnelle mais aussi dans plusieurs matières générales, comme les autres élèves, en français, sciences, langues vivantes, etc.

développeur de l'apprentissage au CFA de l'académie de Poitiers (lire son interview page 9). C'est un temps où les élèves passent un cap, c'est indéniable. Cette prise de conscience peut amener le jeune à se dire un peu plus tardivement : "Pourquoi pas l'apprentissage, maintenant ?" ».

Préparer son projet

Le choix de l'apprentissage peut donc être fait à tous les stades de la scolarité, après le collège. Que ce soit pour un CAP, un bac pro, un BTS ou encore une licence professionnelle, la formule de l'apprentissage reste la même. Le jeune doit à la fois s'inscrire dans un centre de formation ou un établissement d'enseignement et trouver une entreprise d'accueil, dont il sera salarié – avec tous les avantages et les

contraintes que cela engendre (lire en encadré ci-dessous).

Cette double procédure oblige donc à s'y prendre à l'avance, dès février-mars (en particulier pour trouver l'entreprise), pour pouvoir envisager une entrée en apprentissage dès la rentrée. Il faut profiter des nombreux forums et journées portes-ouvertes des établissements pour construire et affiner son projet de formation en apprentissage.

Une formation bien (en)cadrée

La formation en apprentissage obéit à une stricte réglementation. Elle se partage entre des enseignements théoriques (au minimum 400 heures par an) et un enseignement du métier chez l'employeur, avec lequel un contrat est signé, donnant droit à une protection sociale et une rémunéra-

Apprenti, toute une somme d'avantages

L'apprenti est salarié de son entreprise d'accueil. Un contrat de travail doit donc être établi, soumis aux règles du Code du travail et aux conventions collectives, qui varie de 1 à 3 ans selon le métier et le diplôme ou la qualification préparés.

Le salaire varie selon l'âge de l'apprenti et son ancienneté de 27 % à 78 % du SMIC (de 16 à 25 ans). Les apprentis de plus de 26 ans ont le droit au Smic, qui s'établira à 1 603,78 euros au 1^{er} janvier 2022.

Les parents peuvent percevoir des allocations familiales

jusqu'aux 20 ans de l'apprenti, si ses revenus n'excèdent pas 55 % du smic. Autre avantage : les salaires perçus sont non imposables dans la limite du smic annuel – jusqu'à 18 473 euros précisément en 2021.

Par ailleurs, l'apprenti bénéficie de la gratuité des frais de formation : le coût de la formation est en effet supporté par l'entreprise (qui reçoit des aides) – un avantage non négligeable surtout dans l'enseignement supérieur, quand on connaît les coûts de scolarité de certaines formations, les écoles de commerce notamment...

Jérôme Lambert, développeur apprentissage CFA académique * pour les départements 79 et 86



inter
view

« Le projet doit être mûrement réfléchi ! »

A la fin du collège, les élèves qui optent pour un CAP ou un bac pro peuvent suivre ces formations soit par la voie scolaire, en lycée professionnel, soit par la voie de l'apprentissage. Quel sont les avantages de cette dernière formule ?

Un des intérêt de l'apprentissage est de permettre à un jeune qui a une idée de métier ou qui est attiré par un domaine professionnel d'aller, dès la sortie du collège, se former sur le « terrain ». Ce système de formation initiale alterne des séquences en entreprise ou en établissement public et en CFA (ou en Unité de Formation par Apprentissage en Lycée public pour notre établissement) ce qui permet de se mettre dans des conditions différentes pour apprendre un métier et préparer son diplôme. La présence régulière en entreprise accélère la montée en compétence dans le métier visé. Pour les jeunes qui sont prêts à adopter cette formule, c'est une sorte de « boost » pour sa future carrière. D'ailleurs et après coup, l'insertion professionnelle est facilitée ; les chiffres le démontrent ! Après, et au-delà du versement d'un salaire mensuel, il y a d'autres avantages comme le fait d'accéder progressivement à une autonomie (élément essentiel dans sa vie d'adulte) ou de pouvoir enchaîner plusieurs diplômes à la suite, ce qui renforce ses savoirs et son employabilité.

Les intérêts de l'apprentissage sont-ils les mêmes pour les formations post-bac, type BTS ou licence professionnelle ?

Oui ! car chaque jeune peut mettre plus ou moins de temps à définir ce qu'il veut faire et l'intérêt est que la « bascule » vers ce système peut être plus tardive. Certains préfèrent passer un bac ou un BTS en restant scolaire ou étudiant et souhaitent changer de statut plus tard ou à la suite d'un projet qui s'est construit avec plus de recul ou d'une opportunité ! L'apprentissage peut donc être choisi après le bac et aller jusqu'à un diplôme d'ingénieur ou un Master 2.

A 16 ans, voire 15 ans, un jeune qui s'engage dans la voie de l'apprentissage – et qui sera donc salarié d'une entreprise – cela peut être une source de craintes pour les parents, "mon enfant est-il assez mûr, assez autonome... ?". Ces craintes sont-elles justifiées ?

Je comprends cette crainte car il est toujours difficile pour un parent de « lâcher » son enfant et cela est d'autant plus vrai quand il est plus jeune. Après, le contrat d'apprentissage doit se faire dans un environnement sécurisé. Je veux dire par là que le projet doit être mûrement réfléchi et qu'il

existe des interlocuteurs en amont du début du contrat et tout au long de celui-ci. Je rappelle qu'il y a un maître d'apprentissage qui accompagne le jeune en entreprise et qui est garant d'un parcours constructif et que le CFA doit assurer par des visites réglementaires et une disponibilité un lien fort avec l'employeur. Au sein du CFA Académique de Poitiers et dans les lycées qui constituent notre réseau, nous restons, par exemple, disponibles pour répondre à une problématique liée à la recherche d'un employeur ou de mobilité et/ou d'hébergement.

La formation en apprentissage demeure conditionnée par le fait de trouver une entreprise d'accueil... Est-ce compliqué ? Quels conseils donneriez-vous au jeune et à sa famille ?

Honnêtement, cette recherche peut parfois prendre du temps car il n'est pas toujours facile de trouver une solution pratique. Hormis des jeunes qui trouvent directement, la recherche d'un employeur demande une organisation, un temps dédié. Pour moi, cette démarche doit nécessairement faire l'objet de conseils, d'un soutien, d'une guidance car d'un côté il y a des offres parfois sans jeune et de l'autre des candidats qui ont des difficultés à trouver une solution. Pour aller dans ce sens, je pense que nous devons travailler encore plus avec les entreprises pour qu'elles puissent expliquer leurs métiers et les mettre en valeur. Cette découverte suscitera très certainement de nombreuses (nouvelles) vocations !

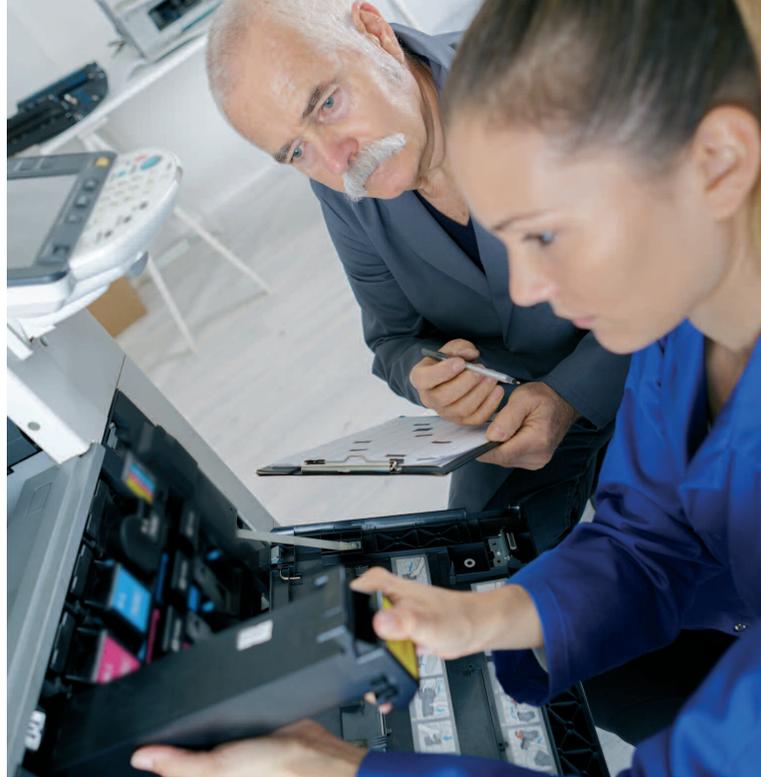
*** Développeur de l'apprentissage** (fonction apparue il y a une petite quinzaine d'années) consiste au CFA de l'académie de Poitiers à :

- informer, dans différents environnements, les jeunes, jeunes adultes et familles sur le système de formation en apprentissage,
- accompagner des candidats (dont personnes avec reconnaissance d'un handicap) dans la recherche d'un employeur jusqu'à la signature d'un contrat d'apprentissage,
- faire le lien avec nos Unités de Formation par Apprentissage qui se trouvent dans les lycées du territoire (54 au total),
- informer des entreprises et établissements publics sur l'apprentissage, ses avantages et les accompagner dans la recherche de candidats (dont mises en relation) et conseiller ces organisations sur la mise en place concrète des contrats et démarches administratives associées.

Des aides financières attractives

Afin de soutenir l'apprentissage, le Gouvernement prolonge son dispositif d'aide exceptionnelle accordée aux entreprises pour les embauches d'apprentis jusqu'en juin 2022 (date de la signature du contrat). Les aides, d'un montant de 5 000 euros maximum pour la première année si l'apprenti est mineur (8 000 euros pour les majeurs), permettent ainsi de rendre le coût d'un apprenti quasiment nul pour l'employeur pendant la première année du contrat d'apprentissage.

« L'aide spécifique supplémentaire actuelle facilite les signatures de contrats d'apprentissage. Elle pousse de nouveaux employeurs à faire confiance à des jeunes qui auraient certainement eu plus de difficulté à signer un contrat » reconnaît Jérôme Lambert.



Pour en savoir plus sur l'apprentissage, rendez-vous sur le portail officiel dédié du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : alternance.emploi.gouv.fr.

tion (lire en encadré). Pendant sa formation, l'apprenti est suivi par un maître d'apprentissage, et un livret d'apprentissage circule entre l'établissement de formation et l'entreprise, qui mentionne les projets à effectuer, les progrès réalisés, etc.

Une voie d'avenir

Aujourd'hui, l'apprentissage se présente véritablement comme une voie d'avenir pour de nombreux jeunes, comme le confirme notre Grand Témoin : « Je suis vraiment optimiste car le besoin des entreprises est grandissant et que la jeu-

nesse d'aujourd'hui (que l'on peut difficilement comparer à celle d'hier) a des ressources extraordinaires. Et dans un environnement qui change, évolue rapidement, sa capacité à s'adapter est, j'en suis certain, une réelle richesse pour tous », conclut Jérôme Lambert.

L'apprentissage au CFA... ou en UFA !

Outre le CFA, centre de formation d'apprentis, un jeune peut s'inscrire en apprentissage dans une UFA, unité de formation d'apprentis, qui se trouvent dans des lycées. Quelles sont leurs différences ? Réponse de notre Grand Témoin, Jérôme Lambert (lire son interview page 9) : « Les

UFA existent depuis de nombreuses années ! A titre d'exemple, je citerai comme différence la possibilité de réintégrer momentanément sur la voie scolaire (ce que nous appelons "mixité de parcours") un jeune qui rencontrerait une difficulté en entreprise, en attendant qu'il retrouve un nouveau contrat. Dans le contexte actuel, cette option est importante. Après, le jeune qui est déjà dans le giron de l'Education nationale, est assez souvent connu (du fait qu'il soit déjà dans l'établissement ou sur un collège de proximité) et le fait qu'il poursuive dans un environnement déjà familier, le rassure car il conserve un certain nombre de repères. Et même s'il change de statut, cette continuité est elle aussi sécurisante surtout dans cette démarche qui consiste à faire un premier pas vers un monde de l'entreprise, assez souvent méconnu ».



Les salons et forums restent des événements incontournables pour se renseigner sur l'apprentissage, et par exemple avoir toutes les informations nécessaires pour faire le choix entre le CFA et l'UFA.